

Conseil municipal du 3 mars 2020

Présents: Mesdames Sépafredo, Thiém, Carrière, Anoult, Costes, Hayer, Douvrot
Messieurs Réveillère, Roussaud, Queinuc, Restes, Eard, Boucher, Bremand

Absent excuse: Francis Condat

Secrétaire de séance: Claire Douvrot

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 21^h09

I. Exercice du droit de préemption suite à une déclaration d'intention d'aliéner

On le rappelle que l'on peut exercer le droit de préemption sur des ventes de biens de la commune si excédant 500 000 €.

Un bien situé au lieu-dit Talama d'une superficie de 3076 m² pour un montant de 890 000 € a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'exercer ou non le droit de préemption sur cette parcelle. A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas préempter.

II. Admissions de taxes en non-valeurs

Des impayés de cantine d'un montant global de 35,98 € répartis en 2 taxes sont ^{V. proposés à l'ère} admis en non-valeurs de recettes. Accepté à l'unanimité.

III. Planification des élections municipales 2020

Deux bureaux de vote seront organisés à l'école élémentaire comme précédemment.

Des permanences de 2 heures seront mises en place. Une question et des interrogations sur d'éventuelles conséquences de la propagation du Corona Virus.

IV. Questions diverses

• Mireille Anoult fait le point du dernier conseil de communaux de Sival dont la restriction d'une enquête sur l'identité territoriale de Sival menée par le CODEV Centre de développement Économique pendant 1 an.

• Frédéric Brestes fait part de la commission venue du Service Commune de Restauration qui est venue faire des repas de restauration scolaire : travail sur l'élimination des perturbateurs endocriniens en changeant les contenants (l'élimination des matières plastiques) : exp. de plusieurs scénarios possibles avec des barquettes biodégradables - des contenants inox en verre - Un test sera réalisé sur une commune pendant 1 an.

• Christian Boucher revient sur la signature de la Chart. de l'arbre - Le Sicoval de commune par fait l'inventaire de tous les arbres et végétaux présents sur le domaine public de la commune et invite la commune à le faire elle-même en faisant éventuellement appel à des compétences d'adjuvés - Des fiches techniques seront créés pour aider à la plantation de nouveaux végétaux également - Le domaine privé sera recensé ultérieurement - Francis Fard rappelle que depuis 10 ans, les exploitants agricoles dans le cadre de la PAC, recensent les arbres et haies de leur terrain -

Joseph Réveillère remercie l'assemblée par sa implication et son soutien pendant son mandat et lève la séance à 22h19 -

[Signature 1] [Signature 2] [Signature 3] [Signature 4] [Signature 5]